

Questions fréquentes

Qui est le propriétaire de l'iPad?

L'iPad appartient à l'Etat luxembourgeois et est délivré aux lycées par le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE, cf. www.cgie.lu). Le lycée n'est pas propriétaire de l'iPad, bien qu'il soit géré et contrôlé par les agents responsables du lycée.

Qu'est-ce que va coûter l'iPad aux parents d'élèves?

La location coûte 50€ par année scolaire. Une facture vous sera envoyée par le CGIE.

Est-ce que je peux payer la facture au lycée?

Non, cela n'est pas possible. Le lycée ne fait que gérer l'iPad dont le CGIE est le propriétaire. Le paiement doit se faire auprès du CGIE, via virement ou Payconiq.

Qui est-ce qui s'occupe des configurations, mises à jour et de l'installation d'applications?

Les responsables iPad du LNB s'occupent de tout cela à distance. L'élève ou les parents n'ont pas besoin de s'en occuper.

Je ne veux pas que mon fils/ma fille crée un compte Apple. Comment puis-je éviter cela?

L'élève est en possession d'un compte officiel à travers l'école, comme c'est le cas, par exemple, pour les licences Microsoft Office 365.

Devons-nous payer les applications?

Il peut arriver qu'un enseignant demande une participation financière aux élèves pour des applications, comme c'est le cas par exemple pour les photocopies ou livres de lecture.

Est-ce que mon fils/ma fille peut installer des applications sur l'iPad?

Non. Les élèves n'ont pas accès à l'App-Store et ne peuvent donc pas installer des applications eux-mêmes.

Learn - Network - Build - Develop



LYCÉE
NIC-BIEVER
Dudelange



Je ne veux pas que mon fils/ma fille passe du temps à jouer sur cet appareil.

L'iPad est configuré de façon à ce que les élèves ne peuvent pas installer d'applications eux-mêmes. Il s'agit d'un outil sur lequel des jeux qui n'ont rien avoir avec leurs cours ne trouvent pas de place. Bien évidemment, à la maison, les jeunes peuvent accéder à des sites qui offrent des jeux, tout comme aux vidéos YouTube, mais à ce moment-là, c'est à vous de décider s'ils en ont le droit ou non.

Faut-il que mon fils/ma fille ait l'iPad avec soi tous les jours?

Oui. Il s'agit d'un outil comparable à un cahier ou un livre. De nombreux professeurs distribuent des fiches "digitales" aux élèves ou font faire des exercices dans différentes applications. Les élèves doivent donc avoir l'iPad dans leur cartable en s'assurant qu'il soit assez chargé pour la journée.

L'élève a-t-il/elle accès libre à tous les sites internet?

Non, l'accès est filtré. Cela évite que les élèves puissent par exemple naviguer sur des sites qui affichent du contenu pour adultes.

Est-ce que mon fils/ma fille peut être contrôlé(e) à travers l'iPad?

Non, les responsables iPad du lycée n'ont pas accès aux contenus des applications, donc personne n'a accès aux documents, e-mails, etc. L'iPad ne dispose pas d'un module GPS.

Est-ce que le LNB travaille exclusivement avec des produits Apple?

Non, l'iPad est un outil technologique qui est mis à disposition par l'Etat à travers le CGIE dans le cadre du projet "one2one". Nous travaillons aussi avec des produits Microsoft, comme c'est le cas par exemple pour l'environnement Office 365 ou les PC dans nos salles de classe.

Qui est-ce qui paye les dégâts éventuels?

Veuillez consulter le contrat one2one que vous trouverez sur le site www.one2one.lu sous la rubrique "conditions et tarifs" pour les conditions et les démarches à suivre en cas de dégât.

Sommes-nous obligés de louer un iPad pour notre fils/fille?

Tous les élèves de nos classes désignées reçoivent un iPad. C'est un élément important de la pédagogie au LNB.

Learn - Network - Build - Develop



LYCÉE
NIC-BIEVER
Dudelange

